



COMMUNIQUE DE PRESSE

Paris, le 4 avril 2023

Un Plan de sauvegarde de l'élevage et de régulation du loup

Lors du Groupe National Loup qui s'est tenu hier, lundi 3 avril 2023, FNSEA/JA/FNO/FNB/FNC/Chambres d'agriculture France, ont rappelé que la sauvegarde de l'élevage à l'herbe en plein air doit être une priorité des pouvoirs publics. Ce faisant, le nouveau Plan National d'Actions doit privilégier la protection et la défense des troupeaux et tirer toutes les conséquences de la prolifération des prédateurs sur le territoire.

Près de 1 500 loups sont désormais présents dans 52 départements français, ce qui a conduit en 2022 à une augmentation très forte des attaques (+21%) ainsi que des victimes (+24%).

Plus encore, si les troupeaux visés par les attaques étaient essentiellement des ovins, l'année 2022 a marqué un changement puisque les bovins ont aussi subi une forte prédation, notamment dans les départements du Doubs et du Jura, et dont les modalités de reconnaissance sous-estiment encore l'ampleur dans certains territoires.

Dès lors, FNSEA/JA/FNO/FNB/FNC/Chambres d'agriculture France ont demandé que les éleveurs soumis à prédation bénéficient de tirs de défense pouvant être mis en œuvre par plusieurs tireurs, valables 5 ans, durant toute la campagne de pâturage sans restriction, ni priorisation pour assurer la défense des troupeaux, dès lors qu'est constatée une attaque sur les troupeaux.

De plus, FNSEA/JA/FNO/FNB/FNC/Chambres d'agriculture France ont sollicité le maintien du statut « *non-protégé* » des troupeaux bovins et souhaitent qu'en contrepartie les éleveurs disposent de tirs de défense dans les zones de présence permanente du loup.

A cette fin, il importe de réviser en profondeur l'arrêté du 23 octobre 2020 qui fixe les modalités de prélèvements des loups, avec comme objectif zéro attaque sur les troupeaux.

L'expansion du loup, à l'échelle européenne et nationale, constitue une menace directe pour l'ensemble des activités économiques, particulièrement l'élevage, par le risque de non-renouvellement des générations, et le tourisme. Il constitue également un danger pour la biodiversité et la beauté des paysages, dès lors que les espaces pâturés sont progressivement délaissés par les éleveurs, conduisant à leur enrichissement et concourant ainsi aux incendies.

Enfin, il est à craindre que le rapprochement progressif du loup des zones habitées menace la sécurité des femmes et des hommes qui vivent dans ces campagnes.

Contacts presse :

FNSEA : Sabri Derradji – sabri.derradji@reseaufnsea.fr – 06 21 16 80 84

Jeunes-Agriculteurs : Thomas Debrix – tdebrix@jeunes-agriculteurs.fr – 06 68 66 15 83

Chambre d'Agriculture de France : Iris Roze - iris.roze@apca.chambagri.fr – 06 09 86 02 26

FNO : Marylene Bezamat : marylene.bezamat@orange.fr

FNB : Thierry Rapin thierry.rapin@fnb.asso.fr



FNSEA/JA/FNO/FNB/FNC/ Chambres d'agriculture France font le choix des femmes et des hommes vivant et travaillant sur ces territoires et enjoignent les pouvoirs publics d'adopter un Plan de sauvegarde de l'élevage et non un énième plan loup, incapable de préserver le pastoralisme ni même d'assurer la gestion du prédateur sur le territoire.

Contacts presse :

FNSEA : Sabri Derradji – sabri.derradji@reseaufnsea.fr – 06 21 16 80 84

Jeunes-Agriculteurs : Thomas Debrix – tdebrix@jeunes-agriculteurs.fr – 06 68 66 15 83

Chambre d'Agriculture de France : Iris Roze - iris.roze@apca.chambagri.fr – 06 09 86 02 26

FNO : Marylene Bezamat : marylene.bezamat@orange.fr

FNB : Thierry Rapin thierry.rapin@fnb.asso.fr